

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté n°2024-053 en date du 1^{er} Août 2024, le Maire de BONSON a prescrit l'ouverture d'une enquête publique dont le but est d'informer et de recueillir les observations du public concernant le projet de désaffectation et de déclassement du domaine public routier communal.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AS n°79 et d'une emprise de 164 m² constituant une portion du trottoir longeant la route de Saint-Marcellin située au Sud de la parcelle AS 79, en vue de leur alinéation à BATIR ET LOGER pour la construction, sur les emprises précitées et sur la parcelle voisine cadastrée section AS n°77, de deux bâtiments comportant 10 logements sociaux.

Cette enquête publique, prescrite dans les conditions prévues par le Code de la voirie routière et notamment ses articles R. 141-4 et suivants, <u>durera 15 jours consécutifs</u>, à savoir :

Du mardi 27 août 2024 à 9h00 au mardi 10 septembre 2024 à 17h00

Monsieur Jean-Michel GAGNAIRE, retraité, ancien président de la SAS GAGNAIRE, exerçant une activité d'enquêteur conseil auprès des services juridiques, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie de BONSON, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, hors jours fériés, à savoir :

- Lundi de 13h30 à 17h00
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Samedi de 8h30 à 12h00



Tout habitant de la Commune de BONSON peut donc prendre connaissance du dossier sur place et consigner, le cas échéant, ses observations, sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie de BONSON afin de recevoir le public et leurs éventuelles observations, à savoir :

- Le mardi 27 août 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Le mardi 10 septembre 2024 de 14h00 à 17h00.

Les observations écrites peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle 42160 – BONSON.

Il est toutefois précisé que ne seront pris en considération que les courriers effectivement réceptionnés en Mairie avant la fin de l'enquête publique, soit jusqu'au 10 septembre 2024 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur. L'ensemble des observations recueillies sera annexé au registre d'enquête publique. Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Le conseil municipal pourra ensuite délibérer sur le déclassement et *in fine* sur la cession des emprises concernées à BATIR ET LOGER.

Fait à BONSON, le 1er Août 2024

Le Maire,

Thierry DEVILLE